

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 novembre 2023

Date de convocation : 15 novembre 2023

Date d'affichage : 17 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN.

Etaient absents : MM RENOARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET

DELIBERATION N°2023-2-070 : ECHANGE DE PARCELLES SUITE A BORNAGE

Monsieur CHOLET expose à l'Assemblée qu'il a été procédé à la division de la parcelle cadastrée section AE n°537 sise rue des Grès Roses.

Le plan de division fait apparaître la nécessité de procéder à un échange de parcelle de la manière suivante :

- Parcelle AE n°661 d'une contenance de 41 ca à céder à la commune de Fréhel
- Parcelle AE n°662 d'une contenance de 9 ca appartenant au domaine public de la Commune à rattacher à la parcelle AE n°660

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'échange de parcelle tel que défini ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes procédures et à signer tous les documents relatifs à cet échange, y compris les actes notariés,

DIT que les frais de bornage et le frais d'acte seront à la charge de M DARTOIS,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24/11/2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme COQUELIN

